



**Le Sncd dévoile le tout premier label à destination des professionnels engagés dans le respect et la protection des données personnelles : le Privacy Protection - Pact**

À l'occasion de la seconde édition de la Love Data Day, organisée le 14 février 2019, le Sncd, organisation professionnelle représentative de la Data Marketing Industrie, a présenté devant une centaine de personnes son nouveau label professionnel le Privacy Protection - Pact. Ce dernier permet à toute organisation d'affirmer son engagement pour la protection des données personnelles qui lui sont confiées. A ce jour, neuf sociétés nous ont déjà fait confiance : Activecom, Conexance, Data Company, Isoskele, Live Data Solutions, Mediapost, Message Business, Predictys et Vertical Mail.

**Valoriser l'engagement des organisations respectueuses des données personnelles**

En proposant le Privacy Protection - Pact, le Sncd répond à une très forte demande de ses adhérents et à celle d'organisations soucieuses de démontrer au quotidien leur engagement pour la protection des données personnelles. S'il est auto-déclaratif et ne présente pas les contraintes d'une certification, ce label donne la possibilité à tout organisme de revendiquer et de mettre en avant ses méthodes respectueuses de la donnée et également d'affirmer l'importance de son engagement en tant qu'acteur de la data.

Le principe d'éligibilité de ce label est basé sur un engagement de bonnes pratiques concernant huit thématiques (politique de protection des données et droits des personnes, nomination d'un DPO ou d'un référent data, traçabilité des traitements, politique de sécurité, relations responsable de traitement et sous-traitant, localisation des données personnelles, tests et mises à jour des processus, formation et veille continue) toutes intégrées dans un questionnaire. Ce dernier représente l'étape clé avant l'obtention du label. Il est composé d'une centaine de questions ouvertes et fermées pour lesquelles des compléments d'informations peuvent être demandés.

Pour revendiquer le Privacy Protection - Pact, le Sncd a mis en place trois étapes distinctes accessibles via le site [www.privacyprotection-pact.org](http://www.privacyprotection-pact.org). La première consiste à créer un compte participant en renseignant les coordonnées de son organisation. Il faut ensuite, commander un droit d'accès au questionnaire. Enfin, le questionnaire complété et validé est étudié et donne droit ou non à l'obtention du label Privacy Protection - Pact en fonction du score et des réponses apportées. En cas d'échec, il est possible de recommander un droit d'accès au questionnaire en respectant un délai de 30 jours.

## Participer à l'optimisation des process

Au-delà de la valorisation des acteurs, le Privacy Protection - Pact vise à favoriser l'amélioration continue des process. La réponse au questionnaire oblige en effet l'organisme à réexaminer ses dispositifs et peut, en outre, le sensibiliser sur certains points encore non identifiés comme étant d'une importance majeure. Nathalie Phan Place, Secrétaire Général du Sncd, souligne en effet qu'« au-delà de la valorisation des acteurs, on se rend compte que cette démarche va vraiment les aider à améliorer les process, les renforcer. Ils devront réexaminer tous les dispositifs mis en œuvre pour leur conformité, et notre questionnaire peut les sensibiliser à des points qu'ils n'avaient pas identifiés comme majeur. »

Par ailleurs, lorsque le questionnaire n'est pas validé, le Sncd tient à rendre un avis sur les catégories à améliorer par l'organisation concernée. Un délai de 30 jours est fixé entre deux soumissions au questionnaire de labellisation. Cela octroie un temps suffisant pour qu'un organisme puisse revoir et faire évoluer ses process et soit ainsi en mesure d'obtenir le label.

## Faciliter la relation entre parties prenantes

Outre les bénéfices internes, le label établit un contrat de confiance entre les professionnels. L'organisation labellisée démontre son engagement pour le respect et la protection des données personnelles et de facto rassure ses clients, ses prospects ainsi que tous ses interlocuteurs potentiels sur la fiabilité de ses services. Pour Guillaume Le Friant, Président associé de Message Business, « le label permet de prolonger notre engagement aux côtés de nos clients et le contrat de confiance qui nous lie. ».

Le Privacy Protection - Pact clarifie également les bonnes pratiques procédurales entre les donneurs d'ordre (responsables de traitement) et les sous-traitants. Comme le rappelle Bruno Florence, Président du Sncd, « souvent les donneurs d'ordre envoient un long questionnaire au prestataire pour vérifier la conformité de l'entreprise au RGPD. En fournissant de nombreuses réponses à ces questionnaires, le label peut faire gagner un temps précieux. » Le Privacy Protection - Pact décharge donc les organisations d'un questionnaire fastidieux et permet de tisser un réseau de confiance entre les différents acteurs.

Enfin, l'un des objectifs assignés au Privacy Protection - Pact est aussi son adoption par des organismes tiers. Le label a été imaginé pour répondre aux besoins des adhérents du Sncd mais aussi de toute organisation, institution ou association souhaitant affirmer son engagement pour le respect et la protection des données personnelles. Nathalie Phan Place l'explique « Nous avons conçu ce label de manière ouverte indépendamment de la charte graphique et du logo du Sncd pour que d'autres entreprises, syndicats ou organisations puissent se l'approprier. » À ce jour, trois associations sont partenaires du label : le Sncd, l'Uniic (Union nationale des industries de l'impression et de la communication) et le Turing Club (club dédié aux Data sciences et au Data Marketing).

## A propos du Sncd



Le Sncd est l'organisation professionnelle représentative de la Data Marketing Industrie. Il s'appuie sur ses 200 sociétés membres et les accompagne dans l'innovation industrielle et technologique qui découle de la forte croissance des données disponibles et des droits et usages associés. Les entreprises membres s'engagent à proposer leurs services dans le respect de la déontologie et des bonnes pratiques de la profession

## A propos de Privacy Protection - Pact

---



Le label professionnel Privacy Protection – Pact est une initiative déclarative et engageante lancée en 2019 par le Sncd. Il permet aux organisations de la Data Marketing Industrie répondant aux exigences induites par le Règlement Général sur la Protection des Données de valoriser leur démarche respectueuse et sécuritaire des données personnelles. Plus d'informations sur [www.privacyprotection-pact.org](http://www.privacyprotection-pact.org).

## Contact presse

---

**Sncd** – Guillaume LOZE - Tél. : 01 55 43 06 13 - Email : [gloze@sncd.org](mailto:gloze@sncd.org)  
Pour ne plus recevoir les Communiqués de Presse du Sncd, contactez [info@sncd.org](mailto:info@sncd.org)